

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le jeudi 05 février à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 29 janvier 2009, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François PUPPONI, Maire.

Etaient présents : Isabelle BERESSI, Annie PERONNET, Antoine ESPIASSE, Luc BENTZ, Rosan HURTUS, Gérard UZAN, Jeanne GOMEZ, Maria CHATELLIER, Frédéric NICOLAS, Youri-Ramsès MAZOU-SACKO, Mohamed Ali ABCHICHE, (Adjoints au Maire), Katchik KATCHIKIAN, Georgette ADRIENCENSE, Catherine VESPERINI, Jean-Pierre PASSE-COUTRIN, Annick DUPRE, Charles SOUFIR, Jocelyne MAYOL, Nadeen DELARUE, Eliette FONTAINE, Manuel ALVAREZ, Fabienne SROUSSI, Georges OCLIN, Farid BERHAL, Patrick HADDAD, Anne CHARLET, Antoni YALAP, Sandrine Sophia SOOSAIPILLAI, Naïssat AHAMED, Anissa MAHAMAT, Jean-Louis ZADIKIAN, Karine LAURENT-DUCROQ, Romana NAVARRE, Rachid ADDA, (Conseillers Municipaux).

Représentés par pouvoir :

Matata JACQUES pouvoir à Catherine VESPERINI
Evelyne PLANSON pouvoir à Frédéric NICOLAS
Sandrine PERONNET pouvoir à Annie PERONNET
Albert HADDAD pouvoir à François PUPPONI
Marie-Laure AMACIN pouvoir à Jocelyne MAYOL
Patrick TOULMET pouvoir à Karine LAURENT-DUCROQ

Absente excusée :

Manuela DAS NEVES

Absents :

Linda UZAN, Mourad CHIKAOUI, Daniel DOMAN

Secrétaire de séance :

Maria CHATELLIER

Le Conseil,

Approuve les comptes-rendus des séances des 27 novembre et 16 décembre 2008

I DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- 1.1 Prend acte des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir
- 1.2 Dénonce l'adhésion de la Ville de Sarcelles à l'Union des Maires du Val d'Oise à compter de l'exercice 2009

II Gestion des salles

- 2.1 Décide de l'augmentation des dépôts de garantie demandés en contrepartie de la mise à disposition des salles, selon les montants suivants :

SALLES	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
PABLO NERUDA	381,12 EUROS	1 000,00 EUROS
STRUCTURE CHAMP DE FOIRE	762,25 EUROS	2 000,00 EUROS
SALLE ANDRE MALRAUX	1 219,69 EUROS	3 500,00 EUROS

DEVELOPPEMENT URBAIN

III Projet rénovation urbaine

- 3.1 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des projets de renouvellement urbain de la Ville avec l'entreprise PARTENAIRES DEVELOPPEMENT, décomposé comme suit :

↳ **Tranche ferme** : Mise en place et rodage du dispositif de pilotage du projet conventionné sur le quartier Pasteur – Sablons (durée : 18 mois) pour un montant global et forfaitaire de 280 800 euros HT ;

↳ **Tranche conditionnelle n° 1** : Prolongement de la première mission après évaluation par le Pouvoir Adjudicateur, l'ANRU et l'Etat de l'efficacité du dispositif mis en place (durée : 24 mois) pour un montant global et forfaitaire de 374 400 euros HT ;

↳ **Tranche conditionnelle n° 2** : Nouveau projet relatif à l'intégralité du grand ensemble (dossier dit « Lochères 2 »). Cette tranche ne sera affermée qu'en cas de conventionnement par l'ANRU d'un nouveau projet relatif à l'intégralité du Grand Ensemble ; sa durée ne pourra pas dépasser juillet 2012 pour un montant global et forfaitaire de 226 800 euros HT ;

↳ **Tranche conditionnelle n° 3** : Elargissement des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le pilotage stratégique et opérationnel du projet de renouvellement urbain sur le quartier Chantepie Rosiers. Cette tranche ne sera affermée qu'en cas de conventionnement par l'ANRU du projet et sa durée ne pourra pas dépasser juillet 2012 pour un montant global et forfaitaire de 454 600 euros HT.

IV Direction de l'urbanisme et des affaires foncières

- 4.1 Décide d'annuler la délibération n° 2007-119 approuvant la cession d'une emprise foncière de 600m², sise à l'angle des rues des Fauvettes et Grunig et approuve la cession du lot B, d'une superficie de 359m², à Mademoiselle DIAKITE Goundo et Monsieur LABEAU Steeve, pour la somme de 98 500 euros et la cession du lot C, d'une superficie de 359m², à Mademoiselle LEMAY Gwennaëlle et Monsieur SANOGO Adama, pour la somme de 98 500 euros
- 4.2 Emet un avis favorable au projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Villiers-le-Bel
- 4.3 Décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, une participation pour le financement des voiries et réseaux publics
- 4.4 Décide d'approuver la cession des parcelles sises rues Victor Hugo et Marcelin Berthelot, à Monsieur ALIM, au prix de 270 euros par mètre carré de Surface Hors Œuvre Nette et de procéder, suite à la désaffectation des lieux, au déclassement du domaine public de ce terrain et de ses bâtiments

V Service de la vie associative

- 5.1 Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 025 euros à l'association Union des Assyro-Chaldéens de France
- 5.2 Autorise le paiement d'un acompte sur subvention de fonctionnement pour l'année 2009, pour un montant total de 155 705 euros, aux associations suivantes :
- Accueil et Culture 21 150 euros
Amitiés et Loisirs..... 2 300 euros
ASPLCT/Centre Rivage..... 5 575 euros

- Centre Communautaire Culturel de Sarcelles... 3 180 euros
 Du côté des Femmes..... 2 500 euros
 Ensemble.....33 000 euros
 Home Culture 3 000 euros
 M.J.C.....76 500 euros
 Sarcelles Jeunes 8 500 euros
- 5.3 Autorise le paiement d'un acompte sur subvention de fonctionnement pour l'année 2009, pour un montant total de 283 237 euros, aux associations suivantes :
- AASS Fédérateur..... 35 000 euros
 AASS Athlétisme..... 11 000 euros
 AASS Badminton 1 250 euros
 AASS Basket ball.....26 000 euros
 AASS Boule de pétanque..... 1 650 euros
 AASS Boxe 8 500 euros
 AASS Foot ball.....41 000 euros
 AASS Gymnastique 8 575 euros
 AASS Judo..... 17 000 euros
 AASS Karaté + gym..... 8 000 euros
 AASS Natation.....35 000 euros
 AASS Rugby 15 000 euros
 AASS Subaquatique..... 2 500 euros
 AASS Tennis.....36 000 euros
 AASS Tir à l'arc..... 8 500 euros
 AASS Triathlon 762 euros
 AASS Volley ball..... 1 500 euros
 Judo Ki'ai de Sarcelles..... 13 500 euros
 Savate Boxing..... 12 500 euros
- 5.4 Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 euros à l'association 1, 2, 3 Ensemble
- 5.5 Décide de dénommer la salle de Karaté, sise centre sportif Nelson Mandela, « DOJO Marcel TESTARD »

MOYENS

VI Direction des finances

- 6.1 Accorde le maintien, suite au passage à taux fixe, des trois garanties d'emprunts accordées par la Ville à la société Pax-Progrès-Pallas pour l'acquisition de 540 logements à Lochères et 176 logements aux Rosiers
- 6.2 Accorde sa garantie à OSICA, pour la somme de 1 458 899,00 € représentant 50 % du prêt destiné à financer la réhabilitation de 198 logements de la résidence Les Sablons à Sarcelles
- 6.3 Accorde sa garantie à la société LOGIREP pour la somme de 1 307 926,00 € représentant 50 % du prêt destiné à financer la construction de 24 logements locatifs à Sarcelles – ZAC du quartier de la gare de Garges-Sarcelles
- 6.4 Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% du dernier budget d'investissement
- 6.5 Vote les acomptes de subventions 2009 suivants :
- | | |
|------------------------------------|-------------|
| - Centre Communal d'Action Sociale | 1 583 410 € |
| - Caisse des Ecoles | 218 000 € |
- 6.6 Décide d'émettre un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse de Monsieur Diallo, et d'accepter la prise en charge du déficit de la régie d'avance de la Maison de Quartier des Rosiers, pour un montant de 1 669,32 euros

EDUCATION ET FORMATION

VII Service du suivi des élèves

- 7.1 Décide d'attribuer une bourse communale à 550 familles pour un montant total de 42 645,09 euros, pour l'année scolaire 2008/2009

VIII Direction de l'enfance

- 8.1 Approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux du CLSH Chauffour à l'association « Les Francas » pour la période d'avril et mai 2009
- 8.2 Décide de fixer les participations journalières des séjours d'hiver et de printemps 2009

IX Maison de quartier

- 9.1 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement, au titre de la prestation de service centre social – animation globale concernant le centre social « Valéry-Watteau », à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales et la commune
- 9.2 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement, au titre de la prestation de service centre social – animation globale concernant le centre social « Les Vignes Blanches », à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales et la commune

VIE SOCIALE

X Conservatoire à rayonnement communal

- 10.1 Décide de verser une subvention, au titre de l'objectif « Assurer son développement personnel – Enseignement musical et artistique » versée par l'ADIAM, d'un montant de 10 000 euros, réparti comme suit :
- 6 000 euros pour le projet « Messiaen à Sarcelles »
 - 4 000 euros pour « point d'orgue »

ADMINISTRATION GENERALE

XI Direction des services à la population

- 11.1 Autorise Monsieur le Maire à signer avec l'Etat, agissant au nom et pour le compte de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (A.N.T.S.), la convention relative à la mise en dépôt d'une ou plusieurs stations fixes d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage dans les communes

XII Service des marchés publics

- 12.1 Approuve les procédures internes d'achats publics comme suit :

Montants en euro HT (par famille de produit)	N° de procédure	Délai de réponse	Procédure à suivre	Publicité
De 0 à 10 000	1	Aucun	Emission d'un bon de commande	NON
De 10 000 à 20 000	2	48 heures	Demande de 3 devis minimum	NON
De 20 000 à 90 000	3	4 jours ouvrés	Demande de 5 devis minimum	NON
De 90 000 à 206 000	4	22 jours	/	OUI
De 206 000 à 5 150 000 pour les marchés de travaux	5	30 jours	/	OUI
Au delà de 5 150 000 pour les marchés de travaux et au delà de 206 000 pour les marchés de fournitures et services	6		Procédures formalisées (appel d'offres ouvert)	OUI

XIII Direction des affaires juridiques / Assurances

- 13.1 Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 au marché d'assurance autos-collaborateurs avec la SMACL
- 13.2 Autorise le remboursement des dommages occasionnés aux véhicules appartenant à deux agents communaux dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions pour un montant total de 943,34 euros

XIV Conservation des cimetières

- 14.1 Décide de rembourser la somme de 295 euros correspondant à l'indemnité forfaitaire week-end et jours fériés à Monsieur Michel ROLLAND

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

XV Direction des bâtiments

- 15.1 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché annuel de travaux relatifs aux bâtiments communaux de la Ville de Sarcelles, décomposé comme suit :
- Lot n° 1 : Peinture – revêtements intérieurs – ravalement – revêtements extérieurs – revêtements de sol, avec l'entreprise TIMM EUROPE PRODECOR, 21 rue Caumartin – 75009 PARIS, pour un montant minimum annuel de 40 000 euros HT et un maximum annuel de 600 000 euros HT,
 - Lot n° 2 : Travaux de métallerie – vitrerie – miroiterie – menuiseries aluminium – serrurerie – stores – fermetures, avec l'entreprise SEKATOL, 31 rue Victor Hugo – 93240 STAINS, pour un montant minimum annuel de 40 000 euros HT et un montant maximum annuel de 550 000 euros HT,
 - Lot n° 3 : Chauffage – plomberie – ventilation, avec l'entreprise CIPE, 35 avenue de la Division Leclerc – 95200 SARCELLES, pour un montant minimum annuel de 40 000 euros HT et un montant maximum annuel de 500 000 euros HT.
- 15.2 De déclarer sans suite le marché de travaux de désamiantage, de déconstruction sélective et de dévoiement des réseaux du groupe scolaire CHANTEPIE à Sarcelles
- 15.3 Autorise Monsieur le Maire à conclure l'avenant n° 2 au marché de travaux de construction d'une salle de karaté, passé avec l'entreprise CHAGNAUD CONSTRUCTION, ayant pour objet de prolonger le délai d'exécution des travaux de vingt semaines
- 15.4 Approuve le principe de reconstruction des écoles Desnos et Romain Roland, ainsi que le montant prévisionnel des travaux – valeur janvier 2009, hors actualisation (Ecole Desnos : 4 497 469 € HT ; Ecole Rolland : 4 320 589 € HT), autorise Monsieur le Maire à démarrer les études et à organiser deux concours de Maîtrise d'œuvre, fixe à 3 le nombre de candidats et à 12 539,50 euros HT la prime accordée à chaque candidat admis à concourir, approuve le choix de la procédure de concours restreint, ainsi que la constitution d'un jury de concours comme suit :

Monsieur le Maire – Président

Membres titulaires

Antoine ESPIASSE
Luc BENTZ
Georges OCLIN
Farid BERHAL
Karine LAURENT-DUCROQ

Membres suppléants

Albert HADDAD
Catherine VESPERINI
Rosan HURTUS
Eliette FONTAINE
Manuela DAS NEVES

XVI Centre Technique Municipal

- 16.1 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché d'acquisition de fournitures de bureau pour l'ensemble des services de la Ville avec l'entreprise ALDA, pour un montant minimum annuel de 20 000 euros HT et un maximum annuel de 90 000 euros HT

XVII Direction des réseaux

- 17.1 Approuve la délibération n° 08-47 du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France portant sur l'adhésion de la commune de JOUY-EN-JOSAS pour les deux compétences en matière de distribution publique de gaz et d'électricité

Le Député-Maire,

François PUPPONI

Le Maire certifie que le présent compte rendu a été affiché le
A la porte de la Mairie
Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services